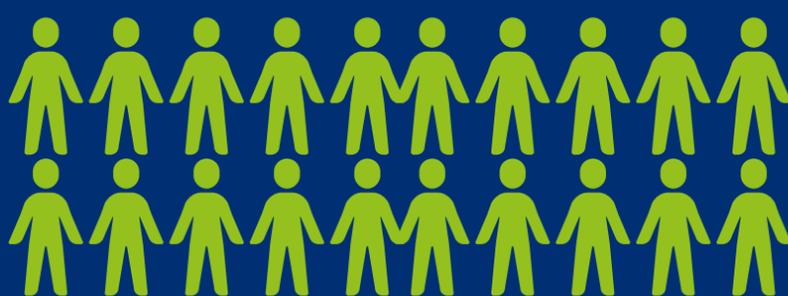


**PRÈS DE 1 400
RÉPONDANTS**

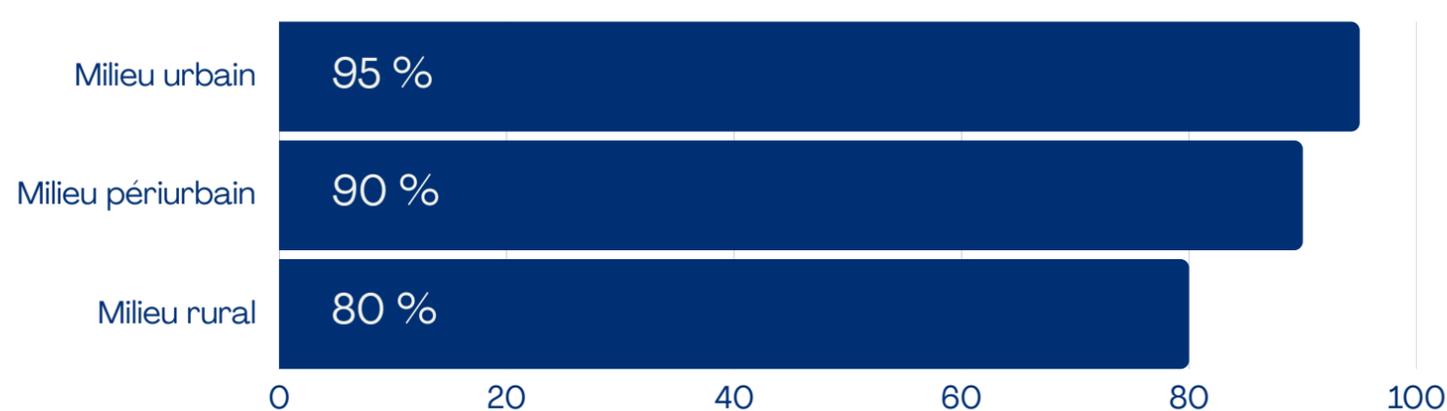
France métropolitaine
et territoires d'outremer



**DES PHARMACIENS
VICTIMES DE DÉLITS**

au cours des deux dernières années

Pourcentage des victimes selon leur installation géographique



4 DÉLITS PAR PHARMACIEN D'OFFICINE
en moyenne au cours des deux dernières années

Top 3 des délits



Répartition du nombre de délits subis par pharmacien



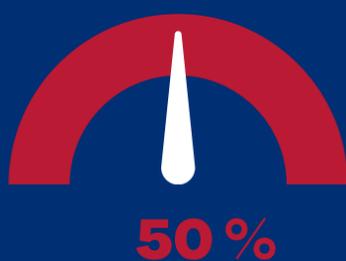
Hors dénigrement sur les réseaux sociaux

- 72 % des délits ont lieu pendant les horaires d'ouverture
- 14 % pendant les gardes
- 13 % en dehors des horaires d'ouverture
- 1 % à un autre moment



La moitié des délits ont eu un impact sur l'équipe officinale

- 80 % d'ordre psychologique
 - 20 % d'ordre physique
- 5 % ont entraîné un arrêt maladie



Découvrez nos guide, affiches
et grille d'autoévaluation pour la sécurité à l'officine

[ICI](#)





50 % DES PHARMACIENS VICTIMES D'UN DÉLIT ONT FAIT APPEL AUX FORCES DE L'ORDRE

Les forces de l'ordre :

- sont intervenues dans 80 % des cas
- ont résolu le problème (partiellement ou complètement) dans 64 % des cas

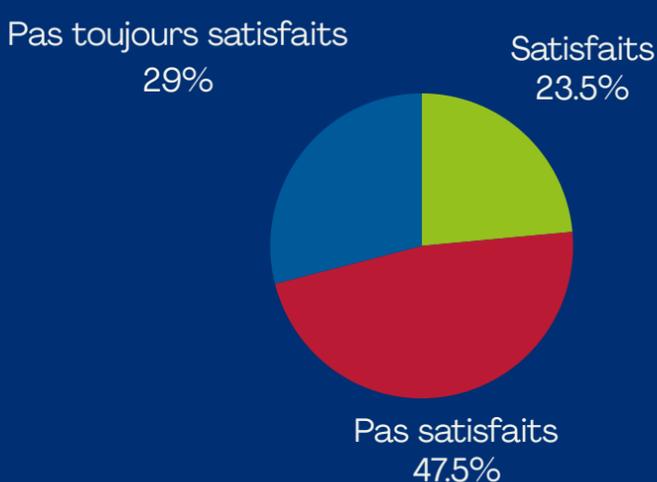


30 % DES PHARMACIENS VICTIMES D'UN DÉLIT ONT PORTÉ PLAINTE

TOP 3 des plaintes



71 % des pharmaciens pas toujours ou non satisfaits du suivi de leur plainte



29 % Vols à l'étalage
26 % Cambriolages
15 % Dégradations
12 % Menaces
9 % Incivilités
5 % Violences physiques
3 % Vols à main armée
1 % Dénigrement sur les réseaux sociaux

Les raisons pour lesquelles les pharmaciens ne portent pas plainte

% des pharmaciens qui n'ont pas porté plainte



1/4

DES ÉQUIPES OFFICINALES NE SE SENTENT PAS EN SÉCURITÉ

ACTIONS PLÉBISCITÉES POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ À L'OFFICINE

1. Ligne d'appel prioritaire aux forces de l'ordre
2. Peines plus importantes y compris pour les petites infractions
3. Rondes plus fréquentes des forces de l'ordre
4. Systématiser les sanctions pénales y compris en cas de remboursement ou de restitution des objets volés
5. Obligation pour les assurances de rembourser la totalité des vols et des dommages subis sans franchise
6. Autorisation d'enregistrer les échanges avec les clients et de produire l'enregistrement en tant que preuve
7. Systématiser les traitements des dépôts de plainte
8. Conseils et préventions en matière de sécurité

Découvrez nos guide, affiches et grille d'autoévaluation pour la sécurité à l'officine

[ICI](#)

